



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 226/2024  
Date de la séance du CE : 6 mars 2024  
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice  
N° d'affaire : 2024.DIJ.1913  
Classification : Non classifié

## **Rapport d'activité 2023 du Bureau pour la surveillance de la protection des données ; prise de connaissance**

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2023 du Bureau pour la surveillance de la protection des données.
2. La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2023 du Bureau pour la surveillance de la protection des données soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

**Au nom du Conseil-exécutif**



**Christoph Auer**  
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'État
- Bureau pour la surveillance de la protection des données

Pièce jointe

- Rapport d'activité de 2023